

BERNACHE

[Pollicipes cornucopia] Espagnol : percebe      Anglais : goose barnacle

Code tarifaire 03.06.29.90.10 I (une suspension de quota peut s'appliquer).

Codes tarifaires 03.06.29.90.20 H et 03.06.29.90.90 A (aucune suspension de quota n'est applicable).

Droits à l'importation (produit frais) : 9,1 %

L'espèce du Pacifique (Pollicipes elegans) ressemble beaucoup à la variété européenne.

Il existe également une espèce qu'on appelle l'anatife (Lepas anatifera; L. fascularis) dans l'Atlantique, mais nous ne sommes pas en mesure de donner des prix commerciaux pour ces espèces.

Les bernaches doivent être libres d'algues et de moules. La dimension la plus recherchée équivaut à peu près à celle du pouce humain (spécimen large et trapu), bien que des dimensions supérieures soient également importées.

Les bernaches doivent être emballées (moins de 10 kg de poids net par contenant) avec un ou deux sacs de plastique contenant de la glace de sorte que les spécimens demeurent vivants le plus longtemps possible. Les sacs de plastique sont nécessaires pour éviter le contact direct de la glace qui tuerait les bernaches.

Selon les normes de qualité de la SOIVRE [Service d'inspection des importations de la division du Contrôle de la qualité et des normes du commerce extérieur], la tolérance de spécimens morts dans les expéditions de bernaches importés se chiffre à 5 % du poids. Cependant, en pratique les inspecteurs sont plus tolérants et permettent jusqu'à 20 à 30 % de spécimens morts.